

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

CANTON CUSSET NORD

ARRONDISSEMENT
VICHY

COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX

ARRETE DU MAIRE N° 2013/160
en date du 26 novembre 2013

ARRETE INSTAURANT UN PANNEAU « STOP »
RUE DES GUINARDS

Le Maire de la Commune de Creuzier-le-Vieux,

VU le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu de ralentir la vitesse excessive des véhicules de la rue des Guinards dans le sens provenant de la rue de l'Eglise au carrefour les « Guinards / Arloings »,

Considérant qu'il y a lieu de préserver la sécurité des riverains rue des Guinards,

VU l'intérêt général,

ARRETE

Article 1^{er} : Il sera installé un panneau « STOP » rue des Guinards devant le n°3,

Voie arrêtée : rue des Guinards

Voie protégée : rue des Arloings

Les automobilistes venant de la rue de l'Eglise marqueront en conséquence le STOP rue des Guinards devant le n°3.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 : La Commissaire de Police de Vichy, le Garde-Champêtre, ou toutes personnes habilitées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Creuzier-le-Vieux, le 26 novembre 2013

Le Maire,



Jean-Claude TULOUP